

Cluster Protection Mali

Juillet | 2021

MALI

ANALYSE DE PROTECTION

Juillet 2021



© UNHCR/ Marie-Emilie Dozin



Global Protection Cluster



Cluster Protection Mali

Environnement de Protection

Le Mali fait face à une crise de protection majeure dans laquelle les populations sont exposées de façon quotidienne à des violations de leurs droits et à des atteintes répétées à leur dignité. La population civile au centre (Mopti, Ségou) et au nord (Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal) est la plus touchée par les violences inter et intra-communautaires qui entraînent sans cesse des mouvements de population, et épuisent les mécanismes d'adaptation de la communauté. L'instabilité politique au niveau national s'est aggravée avec l'établissement d'un gouvernement de transition suite à un Coup d'Etat en août 2020, et un deuxième changement non-constitutionnel du Gouvernement de transition en mai 2021. L'impact du changement de gouvernement sur les dynamiques du conflit n'est pas évident à démontrer à ce stade. En raison des événements politiques des derniers mois, le risque existe que le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes ainsi que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (Accord d'Alger) qui a été signé en 2015, ne soient ralentis. Les effets de la fin de l'opération Barkhane, annoncée par le président français début juin, sont peu clairs à ce stade. Le risque existe que la réorganisation du dispositif militaire français au Sahel pourrait entraîner une déstabilisation des zones au nord et au centre ; et détériorer l'environnement de protection pour la population civile.

Entre janvier et juin 2021, un total de 3 580 violations a été recensé à travers le système de monitoring de protection du Cluster Protection, soit une augmentation de 58% par rapport au semestre précédent. Une très forte augmentation des violations a été observée au cours du dernier trimestre, qui s'est majoritairement caractérisée par des mouvements de population enregistrés dans le centre du pays, avec toutes leurs conséquences en termes de protection. Un total de 42 attaques de villages et 22 menaces d'attaques de villages a été rapporté depuis le début de l'année. Ces attaques sont souvent accompagnées par des pillages, des vols de bétail, des destruction ou incendies volontaires de cases et greniers. Ces derniers ont constamment augmenté chaque mois depuis janvier 2021. Les affrontements inter-communautaires se sont intensifiés au centre, malgré plusieurs accords de paix locaux conclus au début de l'année. Un nombre élevé d'attaques de villages est anticipé, avec le début de la saison des pluies (juillet), au centre, dans l'objectif des groupes armés non étatiques (GANE) de consolider leur présence dans des lieux stratégiques. La propagation du conflit vers le sud du

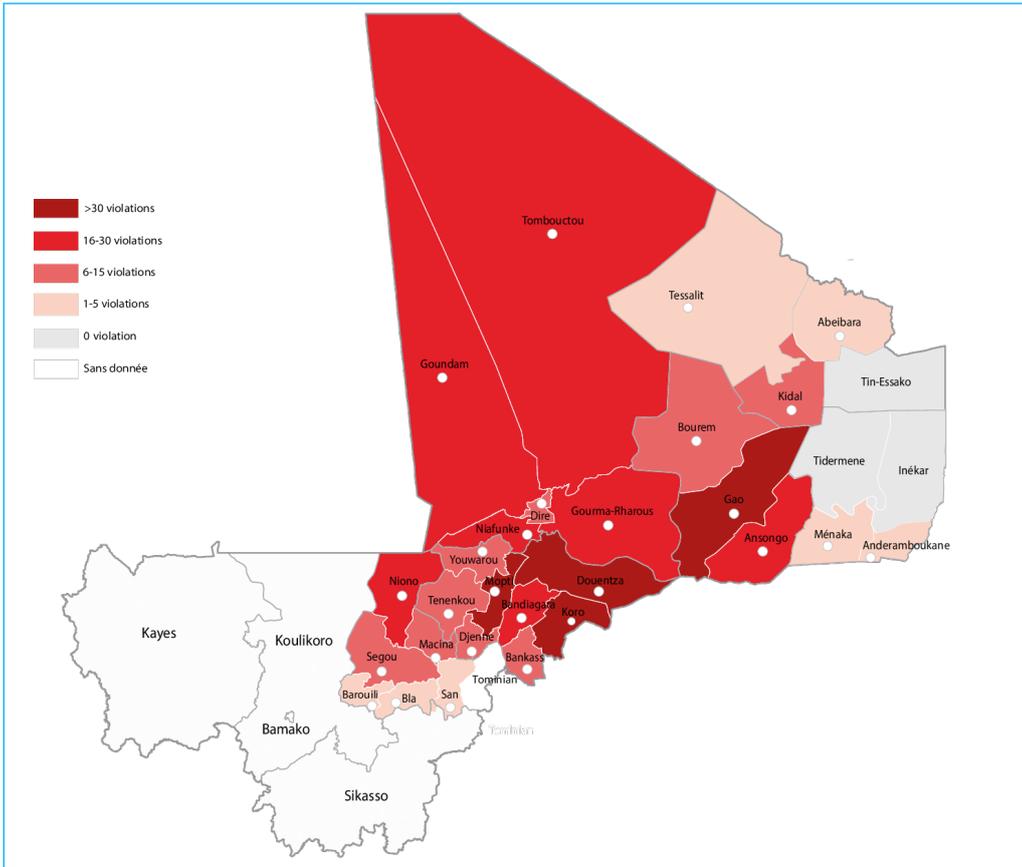
pays reste une préoccupation. De nombreux incidents sécuritaires ont eu lieu ces derniers mois dans la région de Sikasso entraînant une dégradation de la situation de protection. La présence accrue des GANE, des assassinats/meurtres, enlèvements et des menaces ont affecté le fonctionnement du système d'éducation et de santé dans plusieurs cercles de la région. Cependant, la région de Ségou a vu une réduction des violations de 44% par rapport au premier trimestre 2021. Celle-ci est attribuée à une accalmie des tensions inter-communautaires dans la zone. L'indice de risque¹ montre également une légère stabilisation, surtout dans le cercle de Niono. La population civile des régions du nord, notamment Gao et Tombouctou continue d'être touchée par des violations commises par des GANE et des réseaux criminels.

Une préoccupation principale de la communauté humanitaire au Mali est l'accroissement des contraintes d'accès humanitaire, surtout dans des zones où il y a déjà une insuffisance et parfois, une absence complète d'infrastructures et de services sociaux de base. En plus des contraintes d'accès logistiques (en lien avec l'enclavement et l'hivernage - saison des pluies rendant les routes/voies d'accès impraticables), l'accès est particulièrement limité dans les zones sous contrôle des GANE, les zones touchées par des hostilités entre groupes armés ou des opérations militaires, ainsi qu'une insécurité généralisée liée aux risques de braquages et à la criminalité qui a drastiquement augmenté au centre et au nord au cours des derniers mois. En outre, la menace explosive pose une contrainte majeure pour l'accès humanitaire. Dans le contexte de conflits inter et intra-communautaires, les communautés locales font souvent face à des restrictions de mouvements délibérées par des groupes armés qui interdisent et bloquent leur accès aux services de base ou l'accès à leurs moyens de subsistance. La détérioration de la situation sécuritaire au Mali mais également l'augmentation des incidents de protection touchant des humanitaires restreignent et complexifient considérablement l'accès humanitaire.

¹ Définition de l'indice de risque listé à la page 'documents de référence'



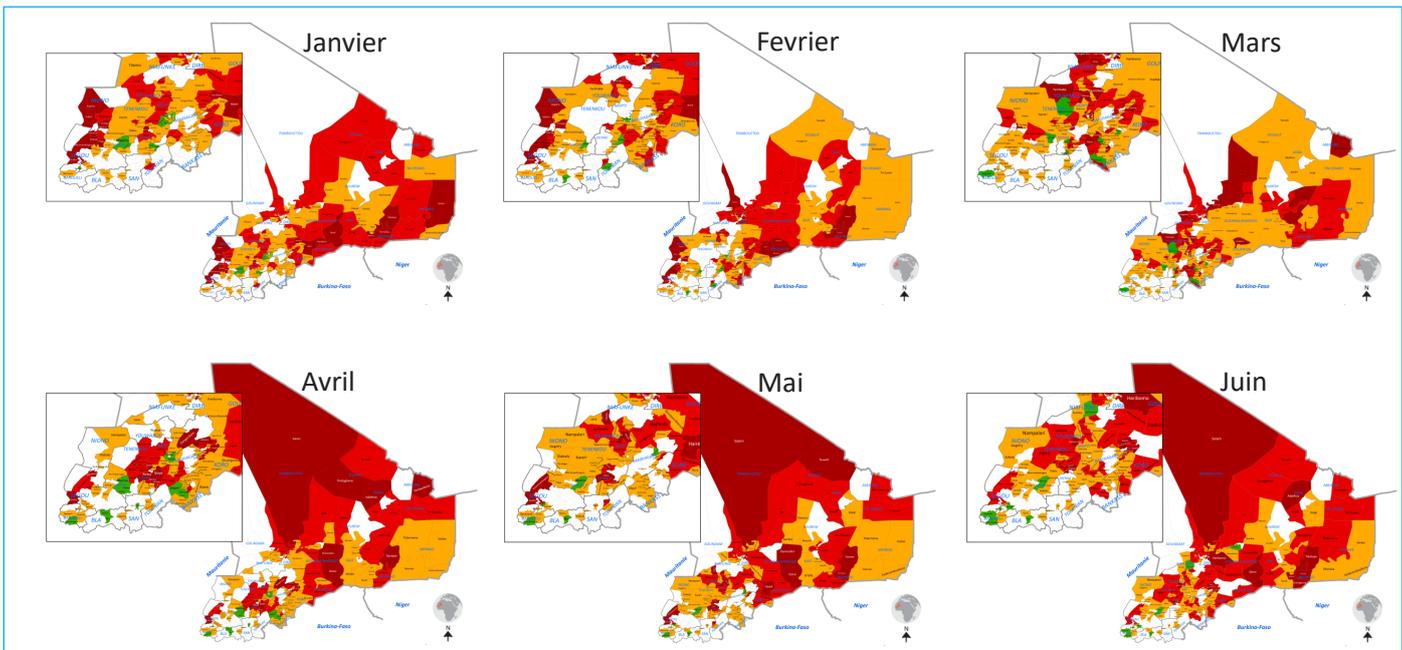
Cartographie des Violations de Protection (Juin 2021)



3.5 M
personnes
dans les
besoins de
protection

3 M
personnes
ciblées

Evolution de la sévérité de protection selon l'indice de risque de protection



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptations officielle par l'Organisation des Nations Unies. Source : Cluster Protection. Date de création : 12 juillet 2021. Contact : mlbacp@unhcr.org, /sanagos@unhcr.org



Focus thématique:

Encerclement de village et restrictions de la liberté de circulation des populations

L'encerclement des villages par des groupes armés, les restrictions de la liberté de circulation des populations civiles et le déni d'accès aux services sociaux de base sont devenus des tactiques de guerre fréquentes surtout dans les conflits inter-communautaires au centre du pays.

Le phénomène d'encerclement de village se manifeste **au travers d'un schéma identique**: Les zones sont marquées par une présence accrue des GANE non-étatiques et une recrudescence de la violence inter-communautaire. Généralement, plusieurs incidents graves (comme des meurtres, enlèvements, ou agressions physiques contre la population civile, les leaders communautaires, les chefs religieux ou des chefs de village) contribuent à une escalade des tensions. A titre d'exemple le village de Farabougou dans le cercle de Niono, qui a été encerclé par des groupes radicaux pendant six mois à partir d'octobre 2020, a connu de multiples incidents qui ont déclenché un cycle de représailles, notamment les enlèvements de nombreux civils et le meurtre d'un leader communautaire. De même, le village de Dinangourou, dans le cercle de Koro, encerclé depuis début mai 2021, a connu plusieurs affrontements entre des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des GANE avec un nombre élevé de victimes du côté des GANE². L'accusation par les parties au conflits de collaborer avec l'« ennemi », dans le cas de Dinangourou, et l'accusation de la part des groupes armés non étatiques de collaboration avec les FDS, semblent être une des raisons invoquées pour limiter la libre circulation de la population et leur accès aux services de base. Cette tactique a également été observée dans le contexte des conflits intra-communautaires: dans le village dogon de Borko, cercle de Bandiagara, la milice dogon Dan Na Ambassagou a attaqué et isolé le village³, restreint la liberté de la population à quitter la zone pour accéder aux services et mener des activités commerciales. Cette restriction avait pour objectif de punir la population afin de briser sa résistance, étant donné que la population de Borko a refusé de se joindre à la milice auto-défense dogon. La population dogon du village de Bordosso, commune de Kassa, cercle de Koro a été attaquée et encerclée par Dan Na Ambassagou pour les mêmes raisons⁴. Environ 40% du village a été incendié d'après des images satellites. Enfin, on note généralement que les attaques de village se

produisent avant ou lors de l'encerclement. A Farabougou, le village a été isolé suite à l'attaque au cours de laquelle six personnes auraient été tuées et 22 autres personnes blessées. Les attaques sont souvent accompagnées par des vols de bétail, des pillages et incendies des cases et greniers et déclenchent de larges mouvements de population.

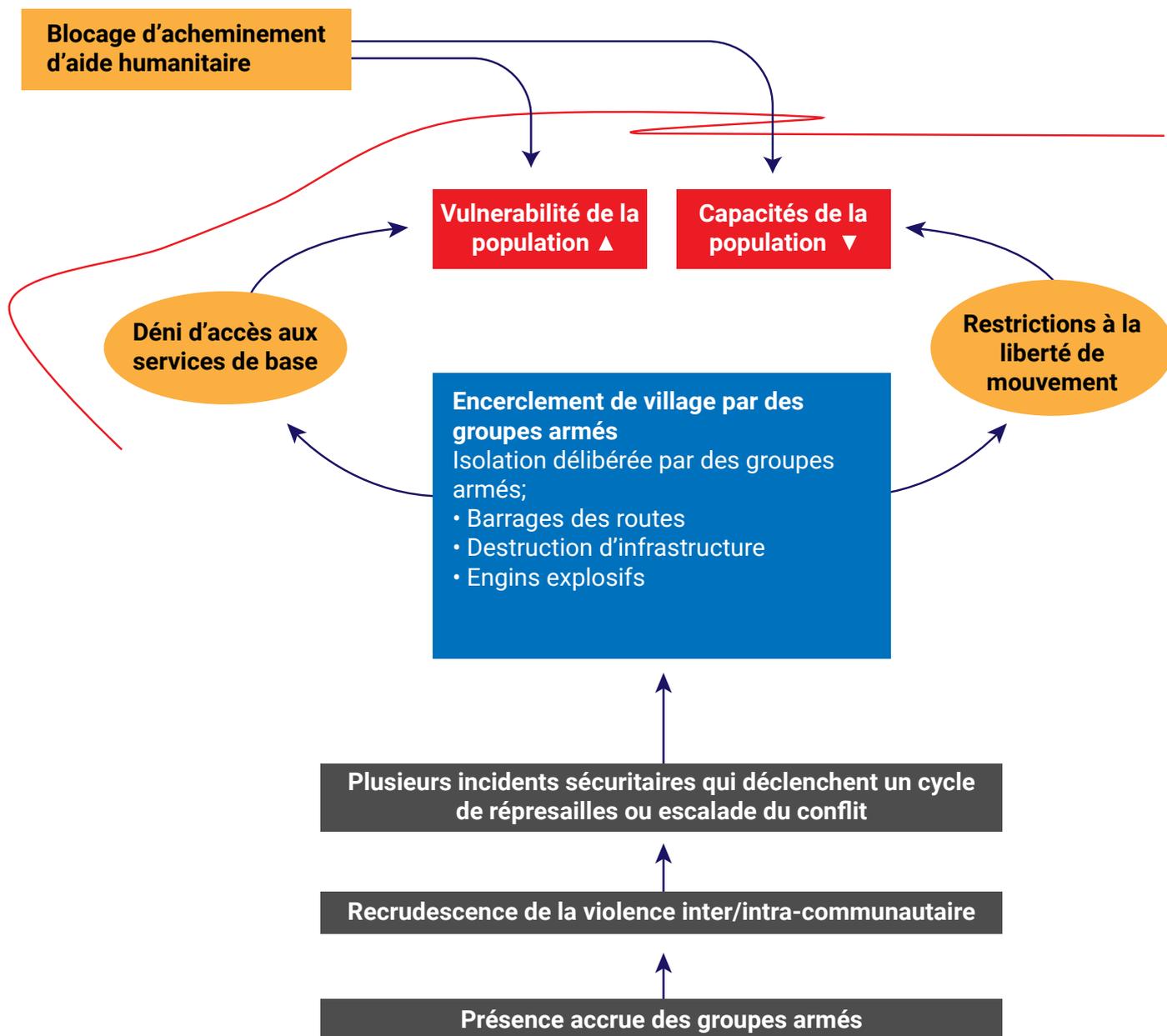
Blocage de l'aide humanitaire: Les villages encerclés sont souvent dans des enclaves où une coupure de route par des groupes armés empêche la liberté de mouvement des populations. En plus de l'établissement des barrages routiers, les groupes radicaux ont, dans le cas de Farabougou, saboté à plusieurs reprises des ponts menant au village et posé des engins explosifs improvisés pour empêcher les FDS d'accéder à la zone. En conséquence, tout acheminement de l'assistance humanitaire a été bloqué. Dans le village de Dinangourou, le réseau téléphonique national a été saboté pour empêcher toute communication de la communauté, entraver la mobilité de la population et leur accès aux services et rendre une aide humanitaire coordonnée très difficile.

Impact sur la protection de la population: L'encerclement des villages a des effets graves pour la protection de la population. Dans de telles situations, les communautés sont limitées ou interdites de mener leurs activités agricoles et économiques. A cause des restrictions de mouvement, les cultures sont souvent abandonnées et la récolte des produits dans les champs arrêtée, exposant la population à une insécurité alimentaire grandissante. En plus des restrictions à la liberté de mouvement et de l'atteinte à l'accès aux services de base – qui sont déjà extrêmement limités dans les zones de conflit – les atteintes à l'intégrité physique et psychique, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne sont élevées dans un tel contexte, avec les membres de la communauté faisant face à des menaces et extorsions régulières par des groupes armés. Le risque permanent que le village soit attaqué par des acteurs armés est cause de détresse psychologique considérable parmi les membres de la communauté. Avec des ressources affaiblies dans les villages encerclés et une augmentation des risques de violations, la population se retrouve dans une situation humanitaire de détresse, couplée à des vulnérabilités élevées et à des capacités

2 Cluster Protection. Analyse de la situation de Protection. Juin 2021

3 Cluster Protection. Analyse de la situation de Protection. Mai 2020

4 Cluster Protection. Analyse de la situation de Protection. Juin 2020



d'auto-protection drastiquement réduites. Une autre importante préoccupation liée à cette situation est que les restrictions de mouvement entravent également l'évacuation des personnes ayant un besoin urgent de soins médicaux ou de référencement vers d'autres services.

Schéma d'encerclement des villages: Causes, violations et effets sur la protection de la population

Le déni d'accès aux services de base et des restrictions à la liberté de mouvement, notamment les difficultés d'accéder aux foires, aux champs et pâturages ainsi qu'aux soins de santé augmente particulièrement les vulnérabilités des enfants, des femmes enceintes, des personnes âgées et des personnes avec des maladies chroniques. La mortalité infantile et maternelle serait

élevée dans les villages encerclés. Le risque de malnutrition et des graves effets des maladies non-traitées telles que les infections respiratoires aiguës et le paludisme touchent particulièrement la population déjà physiquement vulnérable. En plus, l'encerclement de villages a des effets négatifs à long-terme sur l'éducation en raison de l'interruption des activités scolaires durant de longues périodes. Suite aux perspectives limitées d'activités économiques, l'oisiveté des jeunes pourrait également impacter la cohésion sociale. Le manque d'opportunités et les motivations économiques sont la principale motivation pour les jeunes de s'engager dans des groupes armés⁵. Une augmentation des recrutements ou l'utilisation des enfants et jeunes par des GANE pour

5 Arts and Humanities Research Council. Rapport sur la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma Mécanismes locaux de protection et réponse humanitaire.



défendre les villages encerclés est donc un risque réel. Selon le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur des six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé par des forces ou groupes armés (MRM), 45% des violations graves commises à l'encontre des enfants au Mali sont des recrutements et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés. Les risques de violence basées sur le genre sont également accrues dans un tel contexte.

DISPOSITIONS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. Pour le Mali, qualifié comme un conflit armé non international, les provisions suivantes sont applicables et pertinentes pour la situation des villages encerclés:

Protection des civils: «Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités [...] seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue» (Art. 3 commun Convention Genève).

Accès humanitaire: «Les parties au conflit doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans encombre de secours humanitaires destinés aux personnes civiles dans le besoin, de caractère impartial et fournis sans aucune distinction de caractère défavorable, sous réserve de leur droit de contrôle» (Règle 55 DIH Coutumier).

Protection des biens indispensables à la survie de la population civile: «L'utilisation de la famine comme méthode de combat contre les personnes civiles est interdite» (CG PII art. 14). De plus, «[l]e fait d'utiliser intentionnellement la famine comme méthode de guerre en privant des civils des objets indispensables à leur survie, y compris en entravant délibérément l'acheminement des secours prévus par les Conventions de Genève» constitue un crime de guerre dans les conflits armés internationaux ; en vertu de l'article 8(2)(b)(xxv) du Statut de la ICC de 1998.

Actions de secours: Quand la population civile souffre de privations excessives par manque des approvisionnements essentiels à sa survie, tels que vivres et ravitaillement sanitaire, des actions de secours en faveur de la population de caractère exclusivement humanitaire et impartial seront entreprises (CG PII art. 18.2).





BONNE PRATIQUE:

Obtenir un accès humanitaire dans une zone marquée par l'insécurité – réponse par l'équipe multisectorielle NRC Mopti

Situation: NRC a pu réaliser, pour la première fois au centre du Mali, une mission d'assistance dans une zone très difficile d'accès: le village de Dinangourou dans le cercle de Koro a été non-accessible pour les humanitaires depuis 2018 pour raison d'insécurité et de difficulté d'accès logistique. Par ailleurs, le village a été frappé par des pluies et inondations saisonnières entre juillet et septembre 2020 qui ont exacerbé la détérioration de la situation humanitaire déjà fragile, provoquant un mouvement massif de population.

Réalisations: Une équipe multisectorielle de NRC de Mopti (Protection, Abris/Eau, Hygiène Assainissement -EHA et RRM – mécanisme de réponse rapide), sous le lead du RRM, a conduit une évaluation multisectorielle rapide des besoins dans le village et commune de Dinangourou du 06 au 11 décembre 2020. A la suite des résultats de l'évaluation, le RRM a apporté une assistance coordonnée en vivres, abris et biens non alimentaires via cash sur financement flexible et en intrants pour plus que 600 ménages.

Bonnes pratiques:

- **Collaboration entre différents acteurs :** Toutes les parties prenantes ont été impliquées du début jusqu'à la fin de cette intervention. La bonne collaboration avec le service de développement social et de l'économie solidaire (SDLSES) de Koro, des autorités communales, leaders et autorités villageoises de Dinangourou a été primordial pour obtenir l'accès au village et planifier l'intervention. Différentes rencontres ont été effectuées à partir de la phase de planification. Cela a créé une bonne synergie et collaboration entre les différents acteurs.
- **Flexibilité des options proposées pour obtenir accès :** l'option d'accéder à Dinangourou en passant par le Burkina Faso a été discuté entre le programme, le management, les départements Accès/HSS (Health, Safety and Security) de NRC du Mali et du Burkina Faso, avec des réunions virtuelles régulières pour évaluer la situation sécuritaire. Finalement, comme la situation sécuritaire s'est dégradée le long de la frontière vers la fin de l'année 2020, l'option d'accéder à Dinangourou via Koro, en utilisant des motos tricycles a été choisie. En autorisant cette approche, le management de NRC a démontré de la flexibilité pour permettre l'utilisation des moyens logistiques adaptés pour accéder à la zone.
- **Dimension multisectorielle :** l'impact de la mission a été maximisé en assurant que l'évaluation soit multisectorielle avec la représentation des différents secteurs (Protection, Abris/EHA, Accès, HSS) sous le lead du RRM. Tous les secteurs ont été impliqués au cours de la préparation opérationnelle de la mission et une bonne coordination s'est avérée essentielle.
- **Engagement de la communauté :** La restitution des résultats de l'évaluation multisectorielle auprès de la communauté a assuré une bonne compréhension des étapes prises pour identifier les besoins de la population et la réponse priorisée. Des séances de sensibilisation sur la gratuité et le contenu de l'assistance ont été tenues et un comité de plainte a été mis en place. Ces actions ont augmenté l'acceptance de l'équipe sur place, renforcé les principes humanitaires et la redevabilité de l'intervention. Toutes ces aspects ont augmenté les capacités de la communauté qui se trouvait au centre de cette intervention. Les actions prises et l'approche choisi pour engager la communauté est censé d'avoir eu un impact positif sur l'accès humanitaire dans la zone.



Pistes pour adresser l'encerclement de villages: Dans le cas de Farabougou, de nombreux acteurs ont été impliqués dans les efforts de négociation et la médiation du conflit au niveau national et régional. Un pacte de non-agression a été signé lors du forum de Niono début novembre 2020 – un événement très médiatisé – dans lequel des hautes personnalités nationales ont été impliquées. Néanmoins, le forum de Niono n'a pas été suivi d'effets et on a observé une continuation de l'encerclement et de ses conséquences graves pour la population civile. Une situation d'urgence en assistance alimentaire a été décrétée par les autorités maliennes. L'Equipe Humanitaire Pays (EHP) a par la suite déclaré une situation de 'dernier recours'⁶ et une intervention rapide pour acheminer une assistance à travers un 'corridor

⁶ En règle générale, les convois humanitaires ne feront pas appel à des escortes armées. Une exception à la règle générale ne sera envisagée, en dernier recours, que lorsque tous les critères énoncés dans les lignes directrices 2013 du IASC sur l'utilisation des escortes armées sont atteints.

humanitaire' au mois de janvier 2021. Dans d'autres cas de villages encerclés une telle mesure n'a pas été prise par la communauté humanitaire au Mali. Il est à noter que ce sont des négociations continues soutenues par le Haut Conseil Islamique qui ont abouti à une cessation des hostilités dans le cadre d'un accord temporaire qui a été conclu au mois de mars 2021. La libre circulation et l'accès aux marchés et des champs constituaient une partie intégrante de l'accord. De même, dans d'autres accords locaux conclus dans le centre du pays au début de l'année 2021 à Koro et Bankass la libre circulation de la population était un élément central. Malgré l'instabilité de certains accords signés dans le passé, des négociations au niveau local et l'insistance sur les dispositions du droit international humanitaire par rapport à la libre circulation et l'accès aux services de base, qui sont également inscrit dans la loi coutumière, ont pu faire baisser la tension et faciliter l'accès humanitaire.



©UNHCR/Mark Henley



Messages clés

1 Message clé 1: Le phénomène d'encerclement de village ou de siège met en lumière l'importance de la prévention des risques et des mécanismes d'alertes précoces pour mieux identifier les situations de tension et être en mesure de de-escalader la situation, évitant si possible la spirale de la violence. Des outils comme l'indice de risque du Cluster Protection, le Early Warning System de la section PoC (Protection of Civilians) de la MINUSMA permettant d'analyser les tendances et les zones de tensions ; ainsi que les mécanismes de résolution des conflits – mécanismes communautaires, Equipe Régionale d'Appui à la Réconciliation (ERAR), Comités de Réconciliation (CR) – peuvent jouer un rôle crucial.

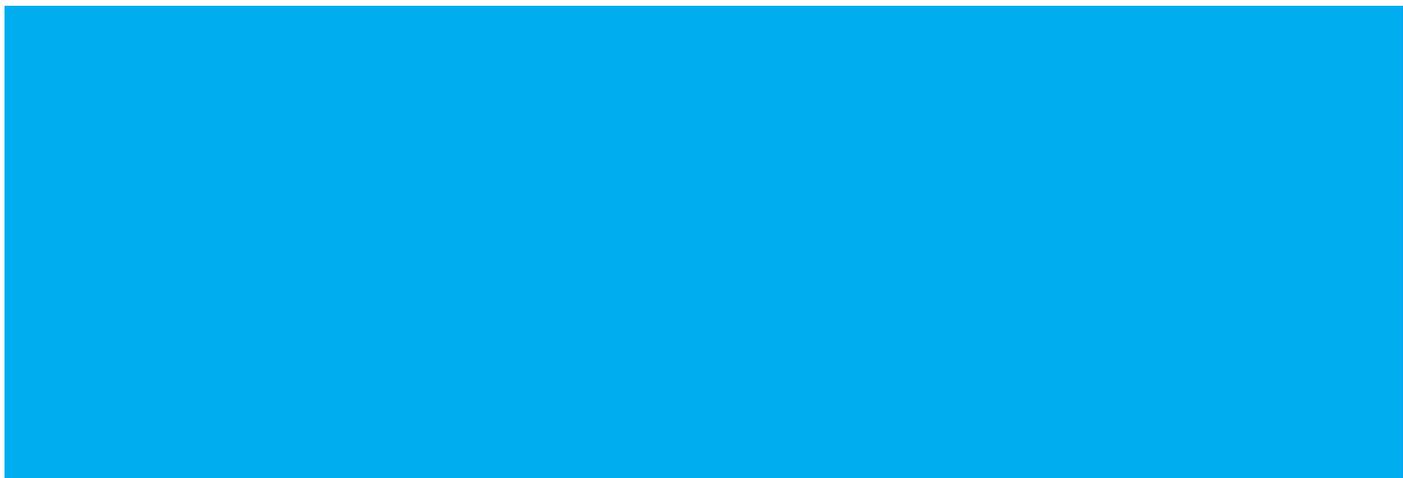
2 Message clé 2: En l'absence d'accès humanitaire, la négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties au conflit. L'implication des forces de sécurité nationales et internationales dans le soutien à l'assistance humanitaire (par exemple largages de vivres) doit impérativement se limiter à des situations de derniers recours et suite à une coordination effective avec les acteurs humanitaires ; conformément aux directives de l'IASC sur l'utilisation d'escortes armées pour les convois humanitaires.

3 Message clé 3: Pour limiter les risques de protection pour la population civile et pour éviter les risques d'instrumentalisation de l'aide humanitaire dans des situations de villages encerclés, il est nécessaire que la coordination civilo-militaire (UN-CMCoord OCHA / GT-accès) établisse des critères clairs pour évaluer la sévérité de protection et les risques existants pour la population concernée pour garantir l'impartialité

des interventions humanitaires et pour répondre aux besoins de la population des villages encerclés d'une manière standardisée. OCHA pourra conseiller l'EHP sur l'adéquation entre l'appui militaire et la protection des civils dans un contexte donné et sur les procédures en vigueur, le cas échéant.

4 Message clé 4: Une opération humanitaire utilisant des moyens militaires doit conserver sa nature et son caractère civils. Tous les acteurs (humanitaires et militaires) qui interviennent dans des villages encerclés doivent assurer la redevabilité et la communication envers les populations affectées, notamment en mettant en place – sous la coordination civilo-militaire – une chaîne de communication avec la population sur le séquençage des actions militaires et humanitaires, les mandats et objectifs des acteurs impliqués, et le respect des principes humanitaires, notamment la distinction. En respectant la distinction, les interventions humanitaires sont comprises et perçues comme telles par la population, permettant une aide humanitaire efficace, un accès humanitaire amélioré et une meilleure protection de la population civile.

5 Message clé 5: Les mécanismes de résolution pacifique des conflits, comme les Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (ERAR), créées sous la Mission d'Appui à la Réconciliation Nationale (MARN) et placée sous l'autorité du Ministre de la Réconciliation National, doivent être stratégiquement impliqués, renforcés, soutenus comme outil central de toute stratégie de protection des civils. Il est recommandé d'envisager des échanges systématiques entre l'EHP et la MARN au niveau national.



Aperçu de la situation de protection janvier – juin 2021

Impact sur les populations civiles

Conflit et violence intercommunautaire



Droit à la vie

313

Assassinat, meurtre,
morts par engins explosifs



Droit à l'intégrité
physique et psychique

714

Coup et blessure, menace,
VBG, discrimination



Droit à la liberté et à la
sécurité

401

Enlèvement, prise d'otage,
disparition forcée, arrestation
et/ou détention arbitraire

- L'évolution des incidents de protection montre une augmentation drastique des violations au cours du deuxième trimestre 2021, largement caractérisée par des mouvements de population et des atteintes au droit à la propriété. Au mois de juin 2021, 1 237 violations ont été enregistrées – soit le nombre le plus élevé depuis l'introduction du monitoring de protection au Mali en 2017.
- 66% des victimes sont des hommes, suivi des femmes (21%), des filles (7.4%) et des garçons (5.6%)
- Les atteintes au droit à la vie ont nettement augmenté après une accalmie au mois de février et mars. 56% des atteintes sous cette catégorie sont attribuées à des individus armés non identifiés. Elles se sont majoritairement produites dans la région de Mopti (46%), suivi par Gao (27%).
- Les vols/extorsions/pillages sont le type de violation le plus fréquent. Ils ont doublé au deuxième trimestre 2021, par rapport au premier trimestre. Les axes routiers sont un lieu très dangereux pour la population civile, où 40% de ces violations se produisent. Les individus touchés sont souvent déjà très vulnérables: 17% des victimes sont 'sans activité' et se trouvent donc particulièrement impactées par ces vols/extorsions/pillages.
- Un total de 91 alertes rapportant 140 incidents graves comme des attaques de village, de larges mouvements de population et des attaques d'infrastructures publiques ont été recensées depuis janvier 2021. Cela inclut notamment 10 attaques, destruction d'écoles et menaces proférées contre des enseignants par des GANE qui demandent la fermeture des écoles étatiques.
- Parallèlement, le Mali a aussi vu une augmentation des violations liées aux activités criminelles qui ne sont pas directement liées aux conflits inter et intra-communautaires mais favorisées par l'absence des structures étatiques. Il s'agit particulièrement des centres urbains de Gao et Mopti et des sites d'orpaillage (souvent contrôlés par des GANE) qui ont vu une augmentation de la criminalité, posant davantage de risques de protection pour la population civile, inclus les enfants.

Déplacement forcé



372 266 PDIs



588 235 retournés



85 262 rapatriés



- Au 30 avril 2021, la matrice de suivi des déplacements (DTM), comptabilise 372 266 personnes déplacées, ce qui constitue une augmentation de 12% par rapport au mois de décembre 2020. Cette population est composée de 20% de femmes, 15% d'hommes, 34% de filles, 29% de garçons et 2% de personnes âgées.
- La persistance de l'insécurité dans les régions touchées par des incidents de protection amplifie les déplacements de populations ; les régions de Mopti, Gao et Tombouctou comprennent le plus grand nombre de personnes déplacées internes. Ces trois régions étant également celles où ont été collectées le plus grand nombre de violations durant le premier semestre 2021.
- 99% des PDIs interrogés sur 129 sites⁷ déclarent, comme cause principale de leur déplacement, les tensions intercommunautaires et les conflits armés. Sur 58 mouvements de population recensés à travers le mécanisme d'alertes flash du Cluster Protection en 2021, neuf mouvements étaient déclenchés par une attaque de village, et 49 mouvements étaient préventifs (dont 21 déclenchés par des menaces d'attaque de village et 28 à cause d'une insécurité généralisée et la présence d'acteurs armés).
- Les déplacements préventifs sont également déclenchés par peur des représailles suite aux incidents sécuritaires qui touchent les FDS ou la MINUSMA. On peut citer ainsi les déplacements de grande envergure déclenchés par l'attaque par des groupes radicaux de la base d'opération temporaire de la MINUSMA près de Kerena, en région de Mopti, au mois de février 2021 ou encore celle du camp de la MINUSMA à Aguelhok, dans la région de Kidal en avril 2021.
- Sur 129 sites évalués, 66% des PDIs vivent dans des familles d'accueil. Ce soutien communautaire est essentiel mais risque - sans assistance adéquate - de rendre la communauté hôte plus vulnérables en raison de l'épuisement de ressources déjà rares, de créer des problèmes de cohésion sociale et de renforcer les stratégies d'adaptation négatives des PDIs et familles hôtes, tels que le travail des enfants ou l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.
- Six mouvements transfrontaliers ont aussi été observés durant le premier semestre 2021. Ces mouvements étaient dus à la situation sécuritaire, notamment la recrudescence des opérations militaires dans la région des trois frontières, des affrontements entre groupes armés, ou des menaces par des GANE ou personnes armées non identifiés. Cette instabilité sécuritaire a ainsi poussé des ménages en provenance du Burkina Faso et du Niger, à chercher refuge au Mali en région de Gao et de Ménaka.

⁷ DNDS, OIM. Rapport DTM. Avril 2021

Protection de l'enfance

Recrutement, utilisation et enlèvements d'enfants



232

Enfants présumés associés aux forces et groupes armés



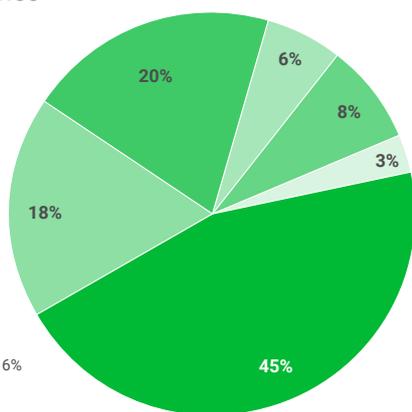
819

Enfants non accompagnés/séparés



1595

Ecoles non fonctionnelles



- Meurtres et mutilation 18%
- Recrutement et utilisation 45%
- Viols et violences sexuelles 3%
- Enlèvements 8%
- Attaques sur les écoles et hôpitaux 6%
- Déni d'accès humanitaire 20%



Violations graves des droits des enfants en situation de conflit armé

- Le nombre de violations graves vérifiées à l'encontre des enfants a continué d'augmenter ces dernières années. En 2020, 1 013 incidents impliquant des enfants ont été vérifiés, une augmentation de 36% par rapport à 2019. Cela est lié à l'augmentation des attaques contre les villages, à la prolifération des groupes armés et à l'intensification des opérations militaires.
- Le recrutement et l'utilisation d'enfants est la violation grave la plus fréquemment vérifiée. 70 enfants présumés associés aux forces et groupes armés (EAFGA) ont été identifiés de janvier à juin 2021, mettant le total des présumés EAFGA au Mali à 232 pris en charge ou ayant reçu une assistance. Les enfants continuent d'être recrutés et utilisés à diverses tâches y compris comme combattants, indicateurs, cuisiniers, ou mariés de force à des combattants des groupes armés. Les EAFGA sont confrontés à un déni de leur droit à la protection, de même que leur droit à l'éducation et une entrave à leur opportunité de développement physique et affectif.
- Entre janvier et juin 2021, 39 enfants dont 5 filles ont été victimes d'enlèvement. Cette tendance inquiétante semble s'inscrire dans une dynamique plus large d'enlèvements et disparitions forcées des populations civiles rapporté depuis 2020, dont les causes sont principalement liées aux conflits armés et violences intercommunautaires.
- Avec un total de 1 595 écoles fermées à la fin mai 2021, on estime que près de 480 000 enfants sont privés d'un environnement protecteur et exposés à un risque accru de violence, d'exploitation et d'abus, y compris le recrutement par les groupes armés. Le nombre d'écoles fermées augmente chaque mois depuis le début 2021 à cause des conflits et l'insécurité, ce qui continue à exacerber les risques de protection des enfants.
- Les sites d'orpaillage artisanal au Nord du Mali sont majoritairement contrôlés par des GANE et constituent un lieu avec des risques de protection majeurs pour les enfants, notamment les pires formes de travail, la séparation familiale, le risque d'enrôlement, la VBG et la traite et le trafic d'enfants. Dans huit sites d'orpaillages enquêtés, environ 8 000 enfants sont estimés présents, une grande partie non accompagnée ou séparée. On estime que les enfants non-scolarisés sont plus enclins à y travailler dans les sites d'orpaillages artisanal et par conséquent, sont plus vulnérables à l'abus et exploitation sur ces sites.
- L'insécurité, les conflits et la Covid-19 continuent d'entraver l'accès des moniteurs MRM dans les zones reculées affectées par les conflits pour la surveillance et la documentation des violations graves. De même, ces restrictions ont impacté la capacité des partenaires à fournir des services et adresser les besoins de protection des enfants.

Violences basées sur le genre

Viols et agressions physiques contre les femmes et filles

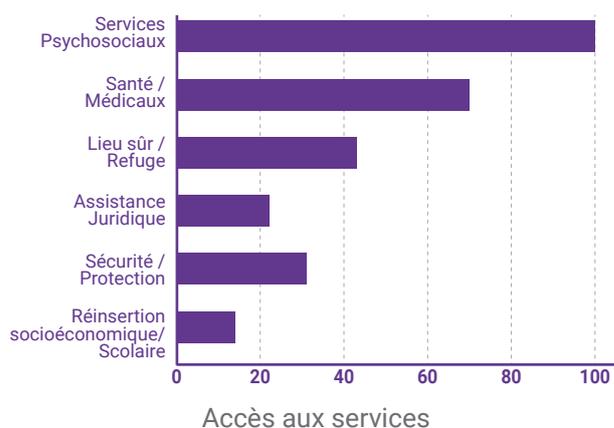
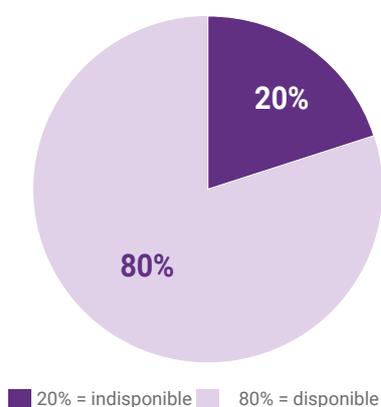


3744
Cas de VBG
rapportés

Type de violences



Disponibilité de kits post viol



- Sur les 3 744 incidents de VBG rapportés par les acteurs du GBVIMS depuis janvier 2021, les violences sexuelles (viol, agression sexuelle) demeurent les incidents les plus rapportés, soit 44% des cas.
- La hausse continue des cas de VBG s'explique par la détérioration de l'environnement protecteur des femmes et des filles. Ceci se caractérise par des viols récurrents lors de la collecte d'eau ou les déplacements pour la recherche du combustible autour de sites de PDIs, perpétrés par des personnes armées non identifiées sur les femmes et les filles. Une recrudescence des violences sexuelles ciblant les femmes et filles a également été observée sur les axes routiers, lors de braquages très fréquents les jours des foires hebdomadaires et commis par des personnes armées non identifiées.
- La forte prévalence des mariages précoces est favorisée par la fermeture des écoles due à l'insécurité généralisée et aux menaces par des groupes armés non-étatiques. Cet exemple démontre que la VBG est un phénomène qui s'accroît dans les situations de crises

humanitaires lorsque les inégalités entre les sexes, la marginalisation et l'exclusion sociale s'accroissent.

- L'exposition aux risques d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) est également aggravée par la précarité occasionnée par les conséquences socio-économiques de la Covid-19 dans la région.
- Malgré la prévalence de risques de VBG, les services aux survivants restent extrêmement limités, notamment en termes d'accès aux soins de santé, à un abri sûr et au traitement après un viol. Les services holistiques de VBG ne sont disponibles que dans 48% des régions touchées par la crise. 30 % des survivants n'ont pas accès aux soins de santé et 57% ne peuvent pas accéder aux refuges. 78% n'ont pas pu recevoir les services juridiques.
- La VBG continue d'être sous-rapportée en raison de la stigmatisation, la peur de représailles et le climat général d'impunité qui règnent dans les régions du nord et du centre affectées par les conflits.

Lutte antimines humanitaire

Menace explosive sur les axes routiers et restriction de la liberté de circulation



3

Restes explosifs de guerre (REG) détruits



79

Personnes victimes civiles d'engins explosifs (2021)



1

Sites couverts par les Enquêtes Non-Techniques (ENT)

- La menace explosive a des conséquences graves pour la population civile. Elle impacte la liberté de mouvement, l'accès aux moyens de subsistance des populations locales, leur accès aux services sociaux de base ainsi que des services humanitaires. Au deuxième trimestre 2021, les régions du nord – Tombouctou, Gao et Kidal ont été les plus touchées, avec 59 % des incidents recensés. Au centre, notamment à Mopti et Ségou, 41%, des incidents ont été recensés.
- Entre avril et juin 2021, 48 incidents d'engins explosifs ont fait un total de 123 victimes, dont 58 civils, y compris 10 enfants. En tout, ce deuxième trimestre, les civils représentent 47% de la totalité des victimes des engins explosifs (EEL/mines), une hausse par rapport au dernier trimestre, où 12% des victimes étaient des civils.
- Les risques sont élevés sur les axes routiers où - en utilisant des transports en commun - des incidents EEL/mines touchent souvent un grand nombre des victimes civiles. Le 19 mai 2021, un incident EEL/mine a causé 22 victimes, dont 16 morts quand un véhicule civil a touché un EEL ou une mine dans la commune de Tidjalalene, dans la région de Gao. Ces incidents impactent donc principalement les usagers de la route, les forains et les nomades.
- Les enfants sont particulièrement à risque d'être touchés par des restes explosifs de guerre (REG), dû à leur curiosité ou encore la collecte de restes de métaux. Depuis janvier 2021, huit des neuf victimes de REG recensées sont des enfants.
- Lors des sensibilisations sur la menace explosive, les communautés renforcent leur connaissance sur les risques et comment orienter leur comportement face à la menace explosive. Etant un élément important de la prévention, les sensibilisations menées augmentent les capacités d'auto-protection de la population civile.

Logement, terres, propriété et ressources naturelles

Atteintes au droit à la propriété et ciblage des biens essentiels à la survie des civils



1398

Atteintes au droit à la propriété: pillage, incendie, extorsion, taxation illégale (2021)



56%

Des enfants dans le nord du pays (Gao, Tombouctou, Ménaka) n'ont pas d'actes de naissance (source NRC/ICLA 2017)



37%

Des rapatriés sont des enfants

- Les atteintes au droit à la propriété sont la catégorie des violations la plus documentée par le système de monitoring de protection (39%). Elles sont en constante augmentation depuis le début de l'année, avec une augmentation importante au cours des 3 derniers mois. La population civile de Mopti (37%), Gao (25%) et Tombouctou (25%) est la plus touchée par des atteintes au droit à la propriété.
- Les biens essentiels à la survie des civils sont délibérément pris pour cible. L'incendie des greniers et des récoltes, le pillage ou le massacre du bétail, ainsi que l'extorsion et la taxation illégale sont devenus monnaie courante. Le nombre des personnes touchées par des incendies volontaires – souvent commis lors des attaques de villages – n'a cessé d'augmenter au cours du premier semestre 2021.
- Une nouvelle loi sur le foncier introduite en décembre 2020 complique la sécurisation foncière des personnes vulnérables, car elle élimine tous les titres provisoires et consacre un titre unique de propriété foncière. Sous cet instrument, la sécurité d'occupation ne sera pas garantie tant que l'individu ne sera en possession de son titre foncier. Cela représente un risque pour les populations – surtout les personnes avec des ressources limitées – qui peuvent être expropriées ou victimes d'évictions forcées. Dans un tel contexte, une recrudescence des conflits fonciers ne sera pas à exclure. Ces risques de protection augmentent la vulnérabilité de la population et peuvent mettre en péril la cohésion sociale au sein des communautés.
- Au cours de cette période, la Commission Mouvement de Population (CMP) a rapporté que les enfants constituent 47% des personnes rapatriées⁸. Ces enfants restent toujours confrontés au problème d'accès aux actes de naissance. Pour certains, il s'agit de la transcription de leurs actes de naissance étrangers qui n'est encore effective, et pour d'autres (nés hors du pays et n'ayant aucun document) de la barrière juridique au niveau du droit interne qui ne leur donne aucune possibilité d'engager une procédure sur place pour obtenir leurs documents d'identité juridique. Ces enfants courent le risque de l'apatridie. Etant donné leur statut légal, ils sont non reconnus à la lumière de la législation nationale, à moins qu'ils n'engagent une procédure du pays où ils sont nés afin d'obtenir la documentation nécessaire.

⁸ DNDS, OIM. Rapport DTM. Avril 2021



RECOMMANDATIONS GENERALES



AUX PARTIES AU CONFLIT

Message 1: Toutes les parties au conflit sont encouragées à poursuivre les opérations militaires dans le respect des droits humains et dans le but commun d'assurer la protection des civils. L'accès aux services de base pour la population doit être garanti à tout moment. Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile. L'encerclement de village dans le but de couper les voies d'approvisionnement pour la population civile et de bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire est une violation grave du droit international humanitaire. Ces violations peuvent constituer des 'crimes de guerre'. Les auteurs de ces crimes peuvent être jugés en dehors du Mali en raison de la compétence universelle.

Message 2: Toutes les parties au conflit sont appelées à respecter et protéger le personnel humanitaire tel que stipulé dans le DIH coutumier.

Message 3: L'accès aux humanitaires pour fournir une aide basée sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance doit être facilité par toutes les parties du conflit. Si l'accès humanitaire est entravé à cause d'opérations militaires, la négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties au conflit.

AUX ACTEURS HUMANITAIRES

Message 1: Les acteurs humanitaires sont encouragés d'assurer la transversalité et la centralité de la protection afin de garantir que les interventions humanitaires réduisent les menaces auxquelles la population civile est confrontée, minimisent son exposition à ces menaces et augmentent sa capacité à y faire face. Pour ce faire, les acteurs humanitaires des autres secteurs sont invités à développer des projets multisectoriels intégrant la protection et à renforcer les analyses et réponses intersectorielles. Enfin, en plus de l'assistance directe aux PDIs, les acteurs humanitaires sont invités à renforcer l'appui aux communautés d'accueil pour alléger la pression sur leurs ressources familiales et leurs services sociaux de base.

Message 2: Les acteurs humanitaires sont encouragés à renforcer et investir dans les mécanismes existants pour prévenir les risques (early warning systems) et dans

les mécanismes communautaires pour la résolution pacifique des conflits. Les mécanismes communautaires ont joué un rôle crucial pour réduire les tensions et faciliter la libre circulation et l'accès aux services de base des populations dans des villages qui ont été encerclés par des groupes armés. Ils augmentent également la capacité d'auto-protection de la population.

Message 3: Pour être en mesure de répondre aux besoins humanitaires de la population dans une situation d'encerclement de village par des groupes armés, il est important que la communauté humanitaire suive une approche standardisée basée sur une évaluation de la sévérité de la situation de protection.

Message 4: La coordination civilo-militaire est invitée à se pencher sur la question de la sécurisation des axes routiers, particulièrement pendant la journée, afin de réduire les risques de VBG survenant régulièrement sur les axes et protéger la population civile contre les engins explosifs de nature improvisées ainsi que les vols et extorsions.

AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Message 1: Le secteur Protection est largement sous-financé avec un trou financier de 94% à fin juin 2021. Dans le contexte de besoins de protection sans cesse croissants, des ressources sont requises pour assurer une réponse de protection holistique pour la population touchée par le conflit, une prise en charge des victimes ainsi que le renforcement des mécanismes de protection à base communautaire qui visent à réduire la vulnérabilité de la population et augmenter leur résilience face à de nouveaux chocs.

Message 2: Les financements pour de la programmation de protection, combinant des services statiques et holistiques de prise en charge, avec des modalités d'assistance flexibles et mobiles, doivent être priorisés pour répondre à la volatilité de la situation de protection, au déplacement géographique de la crise ainsi qu'à l'absence ou l'insuffisance de services statiques dans plusieurs localités. Une assistance de protection d'urgence, notamment à la suite des évaluations rapides de protection (ERP), doit également être priorisée par les bailleurs, de même que le financement d'une ou plusieurs activités du paquet d'assistance de protection en situation d'urgence, élaboré par le Cluster Protection.



DOCUMENTS DE REFERENCE

Cluster Protection. [Rapports mensuels du monitoring de protection](#). Janvier à juin 2021.

Cluster Protection. Dashboard interactif du monitoring de protection: [Microsoft Power BI](#)

Cluster Protection. [Cartes mensuelles de l'indice de risque](#)⁹. Janvier à juin 2021.

Cluster Protection. [Note d'orientation sur la protection en situation d'urgence](#). Mai 2021.

Cluster Protection. [Briefing auprès des bailleurs de fonds. Mai 2021](#).

Direction National du Développement Social. [Rapport DTM](#). Avril 2021.

Sous-Cluster Protection de l'Enfant. [Note de plaidoyer sur les enlèvements d'enfants](#). Mai 2021.

Sous-Cluster Protection de l'Enfant. Rapport d'évaluation rapide de protection des enfants sur les sites d'orpaillage de N'Tillit et Tinaikarane (région Gao) et Kidal, Igouzar, Takalot, Tassik, Tinzaoutaene, Tessalit (région Kidal)

Nations Unies. [Report of the Secretary General on Children and Armed Conflict](#). Mai 2021.

NRC. Rapport de mission terrain NRC Mopti. Réalisations des activités et collaboration entre différents départements (RRM, Protection, Shelter, Accès, HSS). Janvier 2021

Solidarité International. Rapport d'évaluation multisectorielle Farabougou. Juin 2021

OCHA. Situation à Farabougou et localités environnantes. Note sur les leçons apprises. Février 2021

OCHA. Suivi des financements humanitaires en 2021

Arts and Humanities Research Council. La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma Mécanismes locaux de protection et réponse humanitaire. Enquête de terrain réalisée dans la région du Lipako-Gourma (Août-septembre 2020). [Rapport final du 28 janvier 2021](#)

⁹ La sévérité de protection mesurée par l'indice de risque est basée sur la perception de l'environnement de protection, collectée via des informateurs clés dans 196 communes sur une base mensuelle. L'indice n'est pas établi uniquement sur les incidents de protection rapportés au cours du mois, mais se compose de 15 questions qui considèrent aussi les différentes menaces présentes, les services de protection disponibles, la vulnérabilité et les capacités de la population civile à s'auto-protéger et à prévenir les risques de protection, dans chaque commune. L'indice de risque de protection permet d'évaluer le développement de la situation de protection au fil du temps et dégager des tendances géographiques de sévérité de protection.



© UNHCR/Michele CATTANI



Cluster Protection – Mali

Pour plus d'information, merci de consulter le site internet du Cluster Protection:
<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/protection>

Cluster Protection Mali: mliacpm@unhcr.org